

Semaines d'information sur la santé mentale

CHARTE

COLLECTIF SISIM DU GERS

Sommaire:

- 1- Préambule
- 2- Contexte
- 3- Définition santé mentale
- 4- Définition des SISIM
- 5- Objet du collectif
- 6- Membres du collectif
- 7- Périmètre d'intervention
- 8- Missions des membres et implication

1-Préambule

Cette présente Charte relative au fonctionnement du collectif des SISM du Gers permet d'affirmer son organisation, ses valeurs et ses engagements.

Cette charte a pour objectif de transcrire les bases communes du fonctionnement du collectif dans le respect de la pluralité des acteurs et partenaires qui le constituent.

Cette charte pourra être mise à jour une fois par an, à la date anniversaire de sa validation.

Chaque nouveau membre qui souhaite intégrer le collectif départemental est coopté par les membres en place et son ajout se fera à la date de remise à jour du document.

2- Contexte

Créée en 1990, la Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) avait pour objectif de « mettre la psychiatrie et la santé mentale au centre de l'attention citoyenne autour d'un projet de prévention précoce : en parler tôt pour en parler à temps »; la SISM s'est ensuite développée au fil des ans pour devenir LES SISM en 2014 (l'événement se déroulant pendant deux semaines), au mois de mars jusqu'en 2020, puis au mois d'octobre dès 2021. Ces semaines sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion et prévention de la santé mentale. Elles sont l'occasion de construire des projets en partenariat, de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population et de faire changer les regards.

Des collectifs SISM locaux, recensés sur le site national, ont la possibilité d'être créés sur un territoire donné. Ils sont constitués des partenaires qui s'investissent dans l'organisation d'actions lors des SISM tous les ans. Ils ont un fonctionnement autonome et le Collectif national des SISM n'a pas de pouvoir hiérarchique ou d'autorité sur eux.

Dans le Gers, l'UNAFAM porte depuis plusieurs années des actions pour déstigmatiser la santé mentale avec les acteurs du territoire en fonction des thèmes.

En 2022, la finalisation du Projet Territorial en Santé Mentale a mis en avant le souhait des acteurs de mettre en œuvre des actions ayant pour objectif de réduire la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques sur le département du Gers d'ici 2026 par notamment la création d'un collectif Santé Mentale pour coordonner la communication et l'information autour de la santé mentale à destination du grand public (fiche 2.1 du PTSM).

3- Définition de la santé mentale

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux.

Il n'y a donc pas de santé sans santé mentale. Être en bonne santé, c'est par conséquent être en bonne santé physique et mentale : nous avons tous une santé mentale. Une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie collective. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une société. (1)

La notion de santé mentale recouvre un champ très large qui renvoie à un état d'équilibre individuel et collectif et qui permet aux personnes de se maintenir en bonne santé malgré les épreuves et les difficultés. Souvent réduits à « la psychiatrie », les problèmes en santé mentale peuvent affecter chacun d'entre-nous.(2)

A l'heure actuelle, plus de 500 troubles psychiques sont répertoriés et 1 personne sur trois vivra un trouble psychique au cours sa vie (source : OMS). (2)

Ces troubles en santé mentale ne sont pas forcément des pathologies et sont le plus souvent des états intermittents. Cela peut se matérialiser par des difficultés à dormir, à exprimer et contrôler ses émotions, à mobiliser ses compétences ou développer ses capacités. (2)

(1): <https://www-valid.social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/prevention-informations-et-droits/article/la-prevention-en-sante-mentale>

(2): <https://www.paca.ars.sante.fr/sante-mentale-definition-et-enjeux>

4- Définition des Semaines d'Informations en Santé Mentale (SISM)

Les SISM visent à :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale.
- Informer sur les différentes approches de la santé mentale.
- Rassembler acteurs et publics des manifestations, professionnels et usagers des services de santé mentale.
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de prévention et de soins en santé mentale.
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

5- Objet du collectif

Contribuer à l'organisation des événements des SISM...

- En proposant (à minima) une personne référente des SISM dans chaque structure membre.
 - En participant aux réunions d'organisation des SISM mise en œuvre par le groupe pour coordonner et mettre en œuvre les différentes actions.
- ... de façon concertée entre les membres du collectif, dans un esprit de cohérence générale, partage des idées et des compétences,
- ... en vue de favoriser une meilleure connaissance de la santé mentale et afin de réduire la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques sur le département du Gers

6-Membres du collectif



Groupe d'entraide Mutuelle 32

Groupe d'entraide Mutuelle Autisme

Réseau Grand handi'frence

Mutualité Française

Communauté Professionnelle de Territoire de Santé sud est Gersois

Conseil Départemental du Gers

MDPH

Groupe d'entraide Mutuelle - Capacité

Caisse d'Allocation Familiale du Gers

Clinique d'Embats

Centre Hospitalier du Gers

UDAF

Agence Régionale de Santé

Maison pour le logement

Réseau Résiliens

Caisse Primaire d'Assurance Maladie 32

Mutualité Sociale Agricole

L'Association des Sentiers De Villeneuve

Harmonie Mutuelle

Association Tutélaire du Gers

Dispositif d'Appui à la Coordination 32

Maison des adolescents du Gers

Ireps Occitanie

MGEN

Union Nationale des Familles et Amis de Malades

Coordination du PTSM

partenaires à contacter

animateurs du collectif

partenaires déjà engagés

Des membres pourront bien entendu s'ajouter à ce collectif s'ils le souhaitent. Une révision sera effectuée chaque année avec le collectif déjà constitué.

D'autres acteurs seront invités à participer aux réunions d'organisation des événements en fonction des thèmes annuels.

Si un porteur d'action qui n'est pas affilié à ce collectif, souhaite mettre en place une action pendant les SISM c'est tout à fait possible.

7- Périmètre d'intervention du collectif

Tout le département du Gers

8- Missions des membres, implications

Tous les membres du collectif s'engagent à participer régulièrement aux réunions de mises en œuvre des SISM (prévue environ 3 fois / an) en présentiel ou en visio. Des groupes de travaux pourront également être proposés en fonction des actions

Différents niveaux d'implication sont possibles pour les membres de ce Collectif, mais tous s'engagent à participer à l'organisation, à minima en communiquant sur les événements, en relayant les événements au sein de son réseau, ou en

- Proposant des événements,
- Gérant la logistique des événements,
- Trouvant des partenaires et des financements,
- Animant les événements,
- Évaluant les événements,
- ...

Dans un premier temps, l'UNAFAM et la coordination du PTSM sont chargées d'animer ce collectif.

En cas de désaccord du collectif, l'UNAFAM, pilote de cette action au niveau régional, sera chargée de se prononcer sur la décision finale.